

Compte-rendu du bureau CNML

9 mai 2023

(visio-conférence)

Etaient présents :

Membres du bureau

- Sophie Panonacle
- Emmanuel de Oliveira
- Daniel Cueff
- Elodie Martinie-Cousty
- Pierre Vogt
- Thierry Le Guevel
- Fernand Bozzoni
- Anne Georgelin (suppléante de Vincent Balès)
- Pierre Maupoint de Vandeul
- Anne-Laure Santucci
- Olivier le Nezet
- Yannick Moreau

Accompagnant les membres du bureau

- Jonathan Loubry
- Anne-Violaine Trocme
- Florentin Chauvin

Administrations

- Aurélie Chamiot Prieur (CGDD/SRI)
- Equipe SE mer/DGAMPA/SDPM

Introduction de Sophie Panonacle, présidente du bureau

Sophie Panonacle présente le projet de compte-rendu du bureau du 30 mars 2023, qui est adopté à l'unanimité.

1) Point sur le règlement intérieur du CNML

Il est rappelé que le règlement intérieur a fait l'objet d'un premier vote électronique des membres du CNML, sans que le quorum soit atteint. Un deuxième vote a été effectué sans que le quorum soit

davantage atteint. En conséquence, le règlement intérieur est adopté, la majorité des votes exprimés étant favorable. (cf note transmise en PJ de l'ODJ).

Elodie Martinie Cousty (FNE) s'étonne du chiffre relatif aux personnes ne se prononçant pas (*ne se prononce pas : 0*). L'absence de quorum dénote du mode dégradé de travail au sein du CNML. Elle demande un calendrier des réunions du CNML sur douze mois de l'année.

Xavier Marill donne une précision sur l'abstention : les *0 personnes ne s'étant pas prononcées* correspondent aux votes blancs, il n'y en a en l'occurrence pas eu.

2) Actualités concernant les comités spécialisés du CNML

- **Comité spécialisé COMER**

Sophie Panonacle explique que deux appels à candidatures successifs auprès des membres du CNML ont fourni 15 candidats, alors que la composition prévue par la délibération initiale relative au Comer, n'en prévoit que 12. Par ailleurs, cette même délibération impose une répartition stricte des candidats par collèges du CNML, qui en l'occurrence n'est pas respectée. Il est donc proposé de modifier la délibération initiale en augmentant le nombre de membres et en supprimant la répartition prévue par collèges.

Le projet de délibération modificative du COMER. (cf en PJ de l'ODJ), est approuvé par le bureau. Il sera soumis pour approbation définitive au CNML plénier du 11 mai 2023.

- **Comité spécialisé CNTC**

Sophie Panonacle, présidente du CNTC, explique que 5 collèges ont été formés. Les personnes candidates du CNML, qui ne faisaient pas partie des collèges composés ont été intégrées en tant qu'invitées. Une rencontre est prévue prochainement avec l'IGEDD concernant le budget du CNTC.

Pierre Maupoint de Vandeul : craint que les dispositions du règlement intérieur, qui prévoient que les comités spécialisés ne rendent compte qu'au bureau, aient pour conséquence que le CNTC ne soit pas considéré comme un comité spécialisé.

Sophie Panonacle : en tant que présidente du CNTC lui donne l'assurance que les comptes rendus des travaux du CNTC seront systématiquement présentés au plénier.

Elodie Martinie-Cousty insiste sur la nécessaire cohérence entre les travaux du CNTC et la Stratégie française énergie climat, portée par 4 textes : une loi de transition énergétique, la PPE, la stratégie bas-carbone et le plan d'adaptation au changement climatique. Au prochain plénier, il serait bien de regarder comment le travail du CNTC peut s'inscrire dans ces enjeux avec un calendrier qui soit corrélé, afin que le CNTC puisse donner en amont un avis intégrable en temps et en heure.

3) Avancement de la SNML

Sophie Panonacle s'interroge sur le chiffre de « douze grands ports » qui figure dans l'avant-projet transmis. Il est répondu qu'il existe 11 grands ports maritimes (GPM) et un port d'intérêt national.

Sophie Panonacle, en accord avec Pierre de Vandeul estime que les développements concernant la formation doivent être renforcés.

Elodie Martinie-Cousty (FNE) pointe aussi cet enjeu de la formation, il serait bien qu'il soit réintégré et renforcé. D'autre part, les principales pressions ne sont pas identifiées pour pouvoir atteindre le bon état écologique. Elle regrette l'insuffisance du nombre d'ateliers qui auraient pu permettre de faire émerger des éléments de fond satisfaisants sur la stratégie.

Sophie Panonacle : l'objectif 18 « Disposer des moyens de mise en œuvre de la stratégie » n'est pas vraiment un objectif, il pourrait être supprimé, et une partie spécifique dédiée aux moyens pourrait être envisagée.

Il faudrait insister dans le préambule sur le rôle du CNML. De même, il conviendrait d'insister sur le fait que la SNML doit s'imposer à toutes les stratégies sectorielles.

Olivier Le Nezet (CNPMMEM): il ressort du document transmis que beaucoup de choses seraient à faire évoluer. Du fait du contexte récent, le CNPMMEM a boycotté les groupes de travail sur la SNML. Il apparaît important de ne pas oublier de prendre en compte la pêche. Sur la méthode : on s'appuie d'abord dans l'environnement avant de mettre tout le monde dans une approche équilibrée. On est sur un déséquilibre entre les enjeux, qui ne convient pas au CNPMMEM. Les pollutions terrestres ne sont pas prises en compte. Il demande que l'enjeu économique soit remis à sa place. Il dénonce une approche de « l'environnement punitif », ainsi qu'un prisme tourné majoritairement sur les énergies marines. L'enjeu formation ne ressort également pas assez. Le CNPMMEM est en désaccord avec le document concernant la faiblesse des ambitions du secteur stratégique de la pêche.

Sophie Panonacle : rappelle l'objectif 11 « soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante pour assurer notre souveraineté alimentaire » et les mesures mises en place dans ce cadre, ainsi que des discussions menées avec les pêcheurs sur les territoires au sujet de la SNML.

Olivier le Nezet : ce constat est l'écho du retour transmis par les pêcheurs. Sur la stratégie telle que définie, et en lien avec les comités régionaux et organisations professionnelles, ces différents éléments ont été pointés du doigt et considérés comme insuffisants.

Anne Georgelin (SER): au titre du SER, des interrogations sont soulevées sur le nombre de 18GW en 2033. Risque que l'ensemble des GW ne soit attribués qu'en 2033. Sur les emplois, rappel de l'engagement de la filière en contrepartie des engagements étatiques sur le volume.

Thierry Le Guevel (CFDT) : le volet formation est insuffisamment traité dans le projet. Sur les critères économiques et sociaux, notamment sur la partie ENR, le ruissellement économique

n'est pas assez souligné avec l'emploi national dans les ENR (forte demande, contrepartie indispensable). La dynamique de transfert d'emplois apparaît importante à souligner.

Xavier Marill : sur la partie financement soulignée par Madame la Présidente, le dernier point traite du financement, d'où l'objectif 18. Son ampleur nécessiterait probablement que ce soit une formule plus englobante. Ce sera l'un des points du prochain CIMER, et les ministres sauront les inspections générales sur le financement de la SNML.

Sur la pêche et la formation, ces manquements sont bien pris, cela sera mieux restitué.

Les projets ENR ne sont pas des projets industriels mais bien des projets d'aménagement du territoire. C'est l'insertion du projet industriel dans les territoires qui compte, cela sera mieux restitué.

Sur les 18GW, ce point-clé sera validé au prochain Cimer du 2 juin.

Elodie Martinie-Cousty : s'interroge sur la capacité du Secrétaire d'Etat Hervé Berville à apporter, à l'occasion du prochain plénier, la vision interministérielle des ministères sources des principales pressions sur le milieu marin : industrie, agriculture, logement, économie ? Pourrait-il avoir cette vision intergouvernementale ?

Sur le projet d'avis favorable du CNML, qui est proposé, elle fait part de son incompréhension liée au fait qu'il intervienne maintenant. Pourquoi à ce stade y-a-t-il un besoin d'avoir un avis favorable ?

Xavier Marill : le ministère a souhaité un assentiment du CNML sur le travail effectué sur la SNML, en vue du travail interministériel (CIMER 2 juin) et pour la consultation du public.

Yannick Moreau (ANEL) : soulève un travail juste, les demandes formulées par l'ANEL ont bien été intégrées.

Sur la formulation du soutien à la filière pêche, cela donne effectivement le sentiment que la stratégie serait favorable au changement de modèle de la pêche, il serait préférable de souligner le soutien de la pêche et de la filière artisanale française, avec quelque chose de plus positif. La formulation du soutien à la pêche apparaissant trop timide à ce stade.

Xavier Marill : confirme une prise en compte post plénier de ces différentes remarques et de celles qui seront apportées le 11 mai.

Olivier le Nezet : ajoute qu'il serait important d'avoir plus de directives. La problématique repose sur l'absence de directives assez positives pour la filière. La pêche est d'abord et avant tout nourricière. Il souligne le manque d'éléments sur les ports de pêche dans l'objectif 12.

Pierre Vogt : ce projet est complet et concis mais ne propose aucune décision dans le cas de conflit entre les objectifs.

Il s'inscrit en accord avec la Présidente du CNML sur la qualification du point 18. Il ne relève pas des objectifs. Toutefois, il ne contient pas l'énoncé de tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre, ni même au suivi de la SNML.

Questions diverses

Agenda

- Bureau 23 mai après-midi en visioconférence
- CIMER 2 juin
- *GT planification et SNML 7 septembre (à confirmer)*
- *Bureau du CNML le 13 septembre (à confirmer)*
- *Plénier du CNML le 21 septembre (à confirmer)*

SNB et DSBM Guyane

Avis du CNML sera requis sur la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), ainsi que sur le document stratégique de bassin maritime de Guyane (DSBM). Une consultation électronique du CNML sera proposée pour ces deux documents.

Mise à disposition de la SNML au public

Sophie Panonacle : insiste sur l'importance de la bonne publicité autour de la consultation publique, pour qu'elle ait un impact conséquent.

Anne Georgelin (SER): demande de précisions sur les modalités et le contenu de la consultation (sous la forme ouverte ou questions précises ?).

Xavier Marill : les modalités de consultation porteront à la fois sur des questions par grappe et d'autre part le document sera mis à disposition pour permettre de réagir dans son entièreté, sur des points précis.

CIMER

Elodie Martinie-Cousty : pour le CIMER du 2 juin, disposera-t-on des mesures des cinq derniers CIMER et du bilan de leur mise en œuvre (et investissements, budgets ?).

D'autre part, sur le plénier du 21 septembre prochain, pour le plan de décarbonation du transport maritime, peut-on avoir une présentation des scénarios de la FEE et du SER sur lesquels ils travaillent pour la planification de l'éolien offshore, avant l'ouverture des débats des DSF ?

Sophie Panonacle : demande si l'on peut disposer d'une évaluation des précédents CIMER ?. Elle rappelle l'importance que constitue la Fête de la mer et des Littoraux comme moyen de sensibilisation.

Sophie-Dorothee Duron : Répond que les bilans sont systématiquement faits à chaque CIMER. Normalement, cela passe par des comptes rendus et des dossiers de presse, élaborés par le Secrétariat général de la mer dans le cadre des CIMER.